

## DOSSIER DE PRESSE



MA VILLE  
+ JE LA PARTAGE  
+ ELLE ME TRANSPORTE



**Responsable des relations presse Ville d'Angers / Angers Loire Métropole**

Corine Busson-Benhammou

02 41 05 40 33 – 06 12 52 64 98

corine.busson-benhammou@ville.angers.fr

## **Mobilité et transport : une offre globale**

*Avec le tramway, Angers et toute l'agglomération ont basculé dans un fonctionnement plus moderne, adapté aux attentes des urbains pour des déplacements plus rapides, plus confortables et plus fiables dans une ville et une agglomération en pleine mutation : émergence de nouveaux quartiers, de nouvelles activités, de nouveaux commerces, pour rendre l'idée d'un territoire durable bien réelle.*

*Autour de l'épine dorsale du tramway sont venus s'articuler tous les autres modes de déplacement dans une politique globale de mobilité. Les parkings-relais qui ponctuent la ligne de tramway, le développement de la politique cyclable, la mise en place de l'auto-partage, l'optimisation et le développement du réseau de bus et plus récemment, la mise en zone 30 d'un quartier d'Angers ont contribué à enrichir l'offre de mobilité et au-delà à redessiner les espaces et de développer le territoire.*

*Le réseau de transport en commun franchit aujourd'hui le cap des 30 millions de voyages, une vraie réussite qui montre que les habitants de l'agglomération adoptent de nouvelles habitudes, ont le souci de leur environnement. Si ces derniers participent déjà activement à rendre nos politiques concrètes, il reste encore du chemin pour changer tous les comportements. C'est pourquoi une nouvelle campagne de sensibilisation voit le jour aujourd'hui.*

## SOMMAIRE

Favoriser les déplacements des particuliers	p 4
<b>Les transports en commun</b>	<b>p 4</b>
<b>Les vélos</b>	<b>p 8</b>
<b>Les voitures</b>	<b>p 10</b>
Favoriser les déplacements des entreprises et de leurs salariés	p 12
<b>Le PDE : Plan de Déplacement d’Etablissement</b>	<b>p 12</b>
<b>40 établissements soit 28 000 salariés concernés</b>	<b>p 12</b>
<b>Les actions engagées</b>	<b>p 13</b>
<b>L’accompagnement d’Angers Loire Métropole</b>	<b>p 13</b>
Le 30 millionième voyageur Irigo	p 14
Une nouvelle campagne de sensibilisation	p 15

# Favoriser les déplacements des particuliers

## Les transports en commun

Avec en moyenne 13 % de fréquentation et de recette supplémentaire, 122 000 voyages jour (en semaine) dont 34 500 voyages par jour sur le tramway - soit un quart des voyages – et 13 % d'offre kilométrique en plus par rapport à 2005 année de référence du plan de déplacement urbain, il livre sans conteste un bilan très positif.

### Le Tramway

Inauguré il y a un peu plus d'un an, le 25 juin 2011, le tramway d'Angers a changé le paysage de l'agglomération, de la ville et les usages de l'espace public. Le tramway a marqué une véritable accélération de la politique de transports durables de la ville.

En 2011, les 17 rames qui composent le parc de Kéolis ont parcouru 543 776 km, soit une moyenne de 31 987 km par rame. 2011 a également vu l'installation d'équipements supplémentaires dans les tramways, il s'agissait des éléments suivants: écrans, caméra cabine Vidéosurveillance, valideurs billettique...

### Le réseau de bus

Le réseau de bus couvre les 33 communes d'Angers Loire Métropole. Depuis le 9 janvier 2012, le réseau a évolué récemment pour répondre au mieux aux besoins des habitants. Les lignes urbaines ont vu leurs horaires modifiés et des modifications d'itinéraire ont été effectuées sur plusieurs lignes. Cette optimisation a permis de faciliter les correspondances entre les lignes, d'améliorer encore la ponctualité, d'avoir davantage de lignes offrant un accès au cœur du centre ville d'Angers et de mieux desservir certains secteurs en renforçant les fréquences.

Le parc Kéolis se compose de :

- 115 bus standards
- 56 bus articulés
- 4 navettes minibus
- 4 bus spéciaux

### La filière hybride, un choix d'avenir

Le parc de bus de la collectivité fonctionne actuellement à 100% au gazole. L'évolution des coûts du gazole, la dépendance énergétique et la nécessité de minimiser l'impact des transports sur l'environnement incitent à s'interroger sur l'avenir du parc de bus et son ouverture vers d'autres filières plus économes financièrement et environnementalement.

En partenariat avec SCANIA et KEOLIS, un bus hybride roulant à l'éthanol a été testé sur les lignes du réseau en 2011. La filière hybride (diesel/électrique) apparaît aujourd'hui comme une étape de transition vers le 100% électrique qui se profile à l'horizon 2030. Le choix a été fait par l'agglomération d'expérimenter cette filière avec l'achat d'un premier bus hybride.

## Rendre le réseau accessible à tous

Depuis 2012, Irigo s'est doté d'un service appelé « Irigo Handicap Transport ». En juin 2011, ce service a obtenu la certification NF, renouvelée le 18 juillet 2012. Destiné aux personnes à mobilité réduite, Irigo Handicap Transport est un service adapté de transport collectif de porte à porte. Accessible par inscription et sur réservation, ce service est au résident de l'agglomération angevine souhaitant se déplacer sur les 33 communes de l'agglomération. Ce service est doté de 15 véhicules. Il compte 900 à 1 000 usagers réguliers. Au total, ce sont 55 000 voyages par an effectués.

Chaque année, Angers Loire Métropole investissent 700 000 € dans l'accessibilité du réseau. A cette heure, ce sont :

- **40 bus standards sont accessibles, dont 14 rénovés**
- **38 bus articulés sont accessibles, dont 10 rénovés**
- **L'objectif est d'atteindre les 100% des bus articulés accessibles d'ici fin 2013**
- **17 rames de tramway accessibles soit la totalité du réseau tramway**

Par ses qualités, le tramway répond au souci de l'agglomération d'accueillir, dans des conditions très confortables, le plus grand nombre de passagers. Un travail spécifique a été mené sur les stations pour renforcer l'accessibilité du tramway et de ses équipements. Voici quelques exemples de ces aménagements :

- pour les enfants : aucun angle vif ou bord tranchant dans le véhicule, aucune singularité susceptible de présenter un quelconque danger ;
- pour les personnes âgées : le tramway présente un plancher bas sur l'ensemble de la zone de circulation passagers et un accès de plain-pied depuis le quai, une vidéosurveillance, des équipements au niveau de chaque porte permettant d'entrer en communication avec le conducteur pour signaler un événement ou déclencher une alarme et des signaux sonores et visuels de fermeture et d'ouverture des portes pour les personnes malvoyantes ou malentendantes ;
- pour les personnes à mobilité réduite : Angers Loire Métropole a créé un groupe de travail « Accessibilité » composé de représentants des diverses associations de personnes handicapées ou à mobilité réduite afin de répondre au mieux aux contraintes de chacun. Ce groupe a été associé à toutes les démarches concernant l'accessibilité.

Ainsi, le tramway angevin est équipé de :

- un plancher bas sur l'ensemble de la zone de circulation passagers et un accès de plain-pied depuis le quai ;
- un espace faible entre le quai et le seuil de la porte d'accès au véhicule ;
- deux espaces pour les utilisateurs en fauteuil roulant ;
- de larges plateformes intérieures pour que les personnes à mobilités réduites puissent manœuvrer aisément leurs sièges ;
- de messages audio et sur écrans, des plans de ligne dynamiques pour l'annonce sonore et visuelle des arrêts, les caractères utilisés étant très lisibles avec des couleurs contrastées ou des caractères en braille.

Pour les poussettes et les vélos : tout comme les personnes à mobilité réduites, le tramway angevin permet un accueil et une circulation facilitée des poussettes. Rappelons que les vélos sont acceptés aux heures creuses et éventuellement aux heures de pointes en fonction de la saturation du réseau.

## Le réseau en chiffres

**30 millions de voyageurs depuis 1 an** (septembre 2011 à septembre 2012)

Soit +8% depuis 2008 (avant les travaux du tramway)

Et +13.6% depuis 2005 (année de référence du plan de déplacement urbain)

**122 000 voyageurs par jour** sur l'ensemble du réseau dont :

- 34 500 sur la ligne A
- 19 500 sur la ligne 1
- 13 000 sur la ligne 2
- 7 000 sur la ligne 3
- 8 000 sur la ligne 4
- 9 000 sur la ligne 5
- 31 000 sur les autres lignes citadines + 3000 sur les lignes scolaires + 3000 suburbaines

28% des voyages se font sur la ligne A de tramway

**10,2 millions de km parcourus depuis 1 an**

Soit +7% depuis 2008

Et + 13.3% depuis 2005

### Les voyageurs Irigo

60 000 abonnés à ce jour

Dont :

17% d'occasionnels (tickets ou cartes rechargeables)

10% abonnés + 26 ans

46% abonnés -26 ans

20% abonnés avec tarif solidaire (tarif réduit demandeur d'emploi par ex ...)

8% pour d'autres titres (titres combinés avec le train notamment)

Notons une augmentation des abonnés +13% d'abonnés depuis 2010.

## Les stations les plus fréquentées du tramway par jour

Foch Maison Bleue : 2400

Ralliement 2 000

Les Gares : 2 000

Bamako : 1 500

Jean XXIII : 1 500

St Serge : 1 400

Foch Haras : 1300

Molière : 1 200





## Les vélos

Facile à garer, non polluant, rapide, excellent pour la santé, cinq fois plus rapide que la marche à pied et cent fois plus économique que la voiture : le vélo prépare la mobilité de demain. Ce n'est pas un hasard si, à Angers, le vélo figure dans les priorités !

Grâce au service de prêt gratuit Vélocité (qui a bénéficié à plus de 20.000 personnes depuis sa mise en service), à la qualité des aménagements cyclables, à la généralisation des doubles sens cyclables en centre-ville, ou encore aux feux anticipés aux carrefours, le vélo est devenu un des fers de lance de la mobilité écologique de notre ville.

En chiffres, Angers compte :

- 3 000 vélos en prêt gratuit
- 83 km de pistes et de bandes cyclables à Angers
- Plus de 20 000 usagers VéloCité depuis la création en 2004
- 2 agences VéloCité à Angers
- 4 vélo-parcs sécurisés

### VéloCité

VéloCité, c'est plus qu'un concept, c'est une solution économique et écologique pour chaque habitant d'Angers. Un principe citoyen qui permet aux Angevins d'emprunter un vélo et de circuler librement sans impératif de stationnement, à moindres frais.

Le projet « Vélocité » est né en 2004 avec l'ouverture d'une agence de mise à disposition gratuite de vélos auprès des Angevins, ou personnes travaillant sur Angers, pour leur faire découvrir ce mode de déplacement et les inciter à utiliser ce mode de transport. Le prêt s'effectue au bénéfice des personnes majeures dont le domicile ou le lieu de travail est situé sur la Ville d'Angers. L'emprunteur s'engage à n'utiliser le vélo que sur le territoire des communes d'Angers Loire Métropole.

Le cap des 20 000 utilisateurs a été franchi début 2010. Face au succès du service Vélocité, une seconde agence est née en 2011 sur le quartier de Belle Beille.

#### **Agence Centre Ville Paul-Bert**

2, rue Paul-Bert (près de la patinoire)

#### **Agence Belle-Beille Beaussier**

41 rue de la Lande (Centre Beaussier)

### VéloCité +

Sur le parvis de la gare d'Angers, VéloCité+, une station automatique de la location de vélos, permet aux usagers du TER ou aux voyageurs d'emprunter un vélo pour une journée ou une demi-journée. Cette station participe à cet élan de la Ville d'Angers d'encourager les moyens doux de déplacement. Située à la sortie de la Gare Saint Laud, cette nouvelle offre participe pleinement à l'intermodalité des moyens de transports sur la Ville d'Angers. Les usagers du train trouveront ici un moyen rapide, efficace et peu cher de circuler dans le centre-ville. Cette station de location compte 48 vélos.

#### Prix des forfaits tout public

Jusqu'à 5h : 2 € / De 5 à 10h : 4€ / De 10h à 24h : 10€



## Les vélos parcs

Parquer son vélo près de sa résidence, de son travail ou ponctuellement près d'un commerce, ou encore laisser son vélo à proximité d'un autre moyen de transport emprunté dans son parcours quotidien, les besoins en stationnement des cyclistes sont variés. Soucieuse d'accompagner le développement de ce mode de transport et d'offrir aux usagers du centre-ville la possibilité de stationner leur bicyclette en toute sécurité, la Ville d'Angers s'est dotée de stationnements sécurisés dans 4 parkings offrant au total 179 places :

- ✓ **Parking du Haras : 75 places**
- ✓ **Parking Molière : 38 places**
- ✓ **Parking République : 28 places**
- ✓ **Parking Bressigny : 38 places**

Coût de l'abonnement : 10 €/mois

## Parking Vélo + gare

En gare d'Angers se situe un local de stationnement sécurisé pour les abonnés du TER qui veulent laisser leur vélo la journée ou la nuit. Ce service est gratuit pour les abonnés du TER.



## L'école à vélo

« L'école à vélo » met en place des séances d'apprentissage du vélo dans les écoles élémentaires de la ville. Les séances s'appuient sur les règles d'utilisation du vélo en ville, elles sont dispensées par L'association Angers Cyclisme en partenariat avec la Ville d'Angers.

# Les voitures

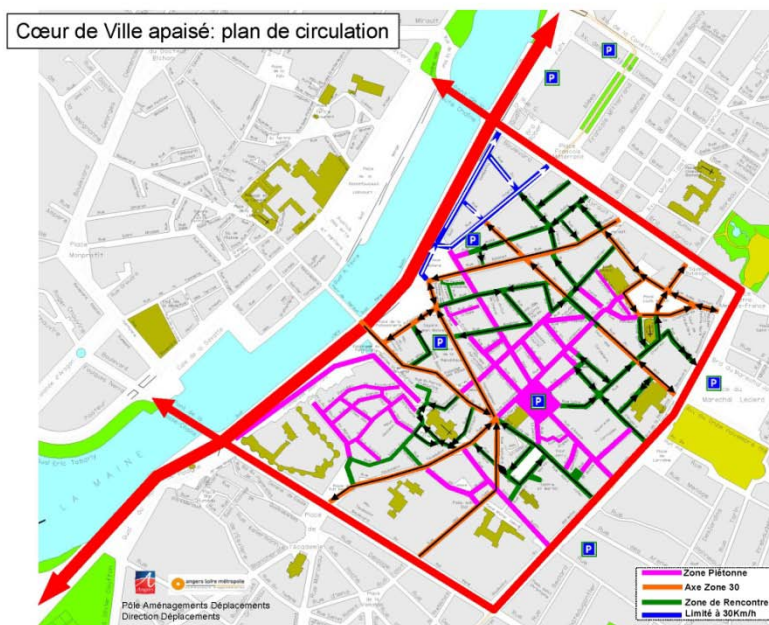
## Les P+R

Les parkings relais permettent de stationner gratuitement sa voiture et de prendre un tramway pour rejoindre le centre ville. Trois sont actuellement en fonction et celui situé à proximité de la station Terra Botanica (E Boséli) devrait ouvrir avant la fin de l'année. Dans chaque Parking Relais-Tram, un box à vélos collectif et sécurisé, accessible 24 heures/24 et 7 jours/7, est mis à la disposition des détenteurs d'un abonnement IRIGO. Des casiers à clé sont disponibles à l'intérieur du box à vélos pour vous permettre de laisser vos affaires personnelles (sacoche, casque, vêtement de pluie...)

- **Ardenne**  
Avenue Pierre Mendès-France, Station Tram Avrillé-Ardennes
- **Hauts de Saint-Aubin**  
Boulevard Jacqueline Auriol, Station Tram Verneau
- **Roseraie**  
Rue Tardat-d'Arbrissel, Station Angers Roseraie
- **Elisabeth Boselli (ouverture prochaine)**  
Boulevard Elisabeth Boselli, Station Terra Botanica

## Code de la rue en centre-ville

Avec l'arrivée du tramway, les Angevins profitent aujourd'hui d'un centre ville avec des aménagements de qualité et un plateau piétonnier élargi. Le cœur de ville s'est apaisé et est devenu encore plus attractif, plus pratique, plus sécurisé. Certaines rues sont désormais en « zone 30 » ou en « zone 20 » appelées également « zone de rencontre ».



## Zone 30

Circuler ensemble (piétons, cyclistes, automobilistes...) doit être possible en toute sécurité. C'est pourquoi, depuis un an, la Ville d'Angers construit avec les habitants de votre quartier et du quartier Justices Madeleine Saint-Léonard, une démarche expérimentale avec pour objectif une ville apaisée, une ville où l'on roule moins vite.

Depuis la mi-septembre 2012, les rues du quartier Justices Madeleine Saint-Léonard passent à 30km/h (hors grands axes), l'assurance d'une plus grande sécurité (accidents moins nombreux et moins graves) et d'une nouvelle qualité de vie.



À ANGERS, LA VILLE APPARTIENT À CEUX QUI LÈVENT LE PIED  
Quartier Saint-Serge Ney Chaouaïre



## Auto cité +

Depuis le 2 novembre 2011, un nouveau service, l'autopartage, est proposé aux Angevins. Auto Cité+ permet aux automobilistes occasionnels de bénéficier d'un véhicule lorsqu'ils le souhaitent sans les inconvénients d'entretien d'une voiture individuelle.

Assurance, carburant, nettoyage... tout est compris. Grâce à un abonnement et une tarification à l'heure et aux kilomètres parcourus, Auto Cité+ permet de se déplacer en liberté sur des courtes ou longues distances. Ce service s'adresse en particulier aux habitants du coeur de ville, aux utilisateurs des transports en commun ayant besoin d'un véhicule pour des déplacements ponctuels, aux foyers faisant le choix de se passer d'un second véhicule et aux professionnels : associations, entreprises, professions libérales...

Sont mises à disposition sur la Ville d'Angers, 15 véhicules aux capacités différentes répartis sur six stations : 11 petites citadines (Clio 5 portes - 5 places) et 4 ludospace (Kangoo 5 portes - 5 places).



# Favoriser les déplacements des entreprises et de leurs salariés

Parce que la voiture est aujourd'hui un service parmi d'autres pour aider à la mobilité des citoyens, Angers Loire Métropole s'est engagé, parmi les premières, et ce avant toute obligation réglementaire, dans la mise en place d'un Plan de Déplacement d'Etablissement.

## Le PDE : Plan de Déplacement d'Etablissement

Depuis 2004, les agents de la Ville d'Angers, du Centre Communal d'Action Sociale et d'Angers Loire Métropole bénéficient d'un large éventail de mesures les encourageant à adopter de nouveaux comportements en matière de trajets domicile-travail et de déplacements professionnels.

En parallèle, Angers Loire Métropole a mis en place un Conseil en Mobilité. Celui-ci a pour objectif d'encourager et d'inciter à la création de Plans de Déplacement Etablissement, puis d'accompagner les établissements dans leur démarche.

Angers Loire Métropole a en effet la volonté de sensibiliser l'ensemble des salariés de l'agglomération à l'usage des modes alternatifs à la voiture individuelle et le Conseil en Mobilité est à leur côté pour faire évoluer les pratiques de mobilité sur l'agglomération angevine.

Près de **40 structures** se sont engagées dans un Plan de Déplacements d'Etablissements (PDE) sur le territoire de l'agglomération : beaucoup d'établissements publics et de plus en plus d'entreprises privées adhèrent à ce projet. Leur démarche est plus ou moins avancée : diagnostic pour certains, plan d'actions déjà mis en œuvre pour d'autres.

## 40 établissements soit 28 000 salariés concernés

Les caractéristiques générales des établissements engagés :

- une majorité d'établissements publics et de plus en plus d'entreprises privées enclenchent le processus (Caisse Régionale du Crédit Agricole, Scania, ...)
- des établissements scolaires et universitaires : UCO et Université d'Angers mais également Lycée David d'Angers, ESAIP, ESA ;
- plusieurs établissements multi-sites aux contraintes spécifiques : Conseil Général, Ville d'Angers/ALM/CCAS, CCI, Université d'Angers, La Poste, Orange/France Télécom ;

En termes de population potentiellement sensibilisée cette démarche concerne environ **28 000 salariés** avec :

- 6 établissements de + de 1000, voire + de 2000 salariés ;
- En dehors de ces grandes structures, la moyenne est d'environ 330 employés par entreprise ayant des profils assez diversifiés (tertiaire, production...)

Via les universités, les étudiants sont également pris en compte et des mesures sont prises pour améliorer leurs déplacements au quotidien.

## Les actions engagées

Les actions de communication (infos ou espaces dédiés sur intranet) sont le plus souvent réalisées du fait de la facilité de leur mise en œuvre.

Pour ce qui est des actions concrètes en faveur des déplacements alternatifs, l'usage du vélo ressort majoritairement : mise en place de parkings vélos, création d'un kit vélo et mise à disposition de vélos de service.

Concernant le covoiturage, les principales actions sont : la création d'un lien intranet vers le site covoiturage49, la communication et la sensibilisation.

S'agissant du développement de l'usage des transports en commun, tous les employeurs ont instauré le remboursement des abonnements à hauteur de 50%. La mise à disposition de tickets pour les déplacements professionnels constitue également l'une des mesures pratiquées.

A ce jour, 39 organismes publics et privés participent aux Co-mobiles, soit un peu plus de 1000 personnes sur l'agglomération (salariés et étudiants). Les Co-mobiles sont des groupes de travail inter-entreprises et établissements qui se réunissent régulièrement tout au long de l'année autour d'un même objectif : le management des déplacements.

## L'accompagnement d'Angers Loire Métropole

Sur le territoire de l'agglomération, Angers Loire Métropole propose plusieurs opérations ou partenariats aux établissements qui s'engagent dans la démarche PDE. Il s'agit des **Co-Mobiles**, du **Challenge Entreprise**, et du **protocole de partenariat PDE proposé par ALM**.

La plupart des entreprises engagées dans un PDE participent ou ont participé aux **Co-Mobiles** (à noter que cette participation constitue une action du protocole de partenariat).



## Le 30 millionième voyageur Irigo : deux jours d'animations sur le réseau Bus / Tram

Depuis le 17 septembre, un peu partout dans la ville circulent des bus et des tramways aux couleurs de la nouvelle campagne de sensibilisation aux déplacements doux (voir ci-après). Nous célébrons cette semaine le 30 millionième voyageur Irigo. Un heureux voyageur se verra d'ailleurs remettre, ce vendredi 21 septembre, un an de transport en commun gratuit et un long week-end à Saint Tropez.

Les 21 et 22 septembre, les autres voyageurs Irigo pourront, quant à eux, profiter d'une distribution de croissants et de ballons, et d'animations aux arrêts de bus et de tramway. Le groupe de musique Garçon SVP sera de la partie. Sur des airs de Lapointe, Gainsbourg, Monroe... les Garçons SVP chanteront l'amour, le premier, le grand, le vrai, le fou, le celui qui fait mal, dans les rues d'Angers pour le plaisir des voyageurs et des passants.



# Une nouvelle campagne de sensibilisation aux modes de transports doux

La mobilité est un enjeu fort de l'organisation de l'agglomération angevine, elle est l'épine dorsale de sa politique durable et se concrétise au travers du plan de déplacements urbains (PDU). Le PDU développe notamment trois leviers majeurs : encourager les mobilités douces et l'offre des transports en commun, et sécuriser les déplacements.

L'information et la communication sur les pratiques alternatives à la voiture doivent permettre de :

- Modifier les habitudes
- Valoriser ce qui existe
- Opérer un changement volontaire des comportements individuels
- Faire prendre conscience que les habitudes ne sont pas toujours les bonnes
- Faire s'interroger les gens sur leur manière de se déplacer
- Faire connaître les alternatives, la méconnaissance étant un frein au changement de comportement.

Pour cela, une déclinaison de cinq affiches est proposée ces prochains jours au regard des habitants de la métropole, un dépliant informatif leur sera également distribué.



MA VILLE  
+ JE LA PARTAGE  
+ ELLE ME TRANSPORTE




MA VILLE  
+ JE LA PARTAGE  
+ ELLE ME TRANSPORTE



Luther aime...

le grand air  
se balader  
à SAVENNIÈRES  
et se garer  
au P+R




À PIED, À VÉLO  
EN TRAM, EN BUS  
LA VILLE  
EST + DOUCE



MA VILLE  
+ JE LA PARTAGE  
+ ELLE ME TRANSPORTE

Sam aime...

LE SLAM  
LES GÂTEAUX  
AU SÉSAME  
ET LE TRAM



À PIED, À VÉLO  
EN TRAM, EN BUS  
LA VILLE  
EST + DOUCE

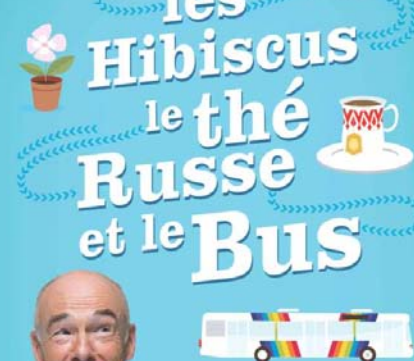
www.angersloiremetropole.fr



MA VILLE  
+ JE LA PARTAGE  
+ ELLE ME TRANSPORTE

Marius aime...

les Hibiscus  
le thé  
Russe  
et le BUS



À PIED, À VÉLO  
EN TRAM, EN BUS  
LA VILLE  
EST + DOUCE

www.angersloiremetropole.fr



MA VILLE  
+ JE LA PARTAGE  
+ ELLE ME TRANSPORTE